

Formation BNSSA



Présentation de la formation :

Le brevet national de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est un diplôme qui permet de surveiller les piscines privées, des plages, les piscines de camping et des piscines publiques d'accès payant. Vous pourriez donc travailler pour

divers organismes (SDIS sur les plages, dans les campings, dans les piscines, en lacs, etc..).

Quel est l'objectif et le contenu de cette formation ?

Formations Aquatique : l'entraînement piscine

Travail de l'Apnée ; recherche de victime, technique de nage, Sauvetage mannequin ; Nage avec palmes, masque et tuba ; Action sur le noyé (techniques de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau)



Formation théorique: le réglementation BNSSA :



- Situer son rôle et sa mission ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux

pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;

- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;



Formation Secourisme: PSE 1 (Premiers secours en équipe Niveau 1)

Elle permet d'obtenir la compétence de secouriste et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours. Seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours, pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort. Le programme de PSE 1 :

Le secouriste - La chaîne des secours - La sécurité - L'alerte - L'obstruction brutale des voies aériennes - Les hémorragies externes - L'inconscience - L'arrêt cardiaque - La défibrillation automatisée externe - Les détresses vitales - Les malaises et la maladie - Les accidents de la peau - Les traumatismes des os et des articulations - La noyade - La surveillance et l'aide au transport

A qui est destinée la formation BNSSA ?

A toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'une structure de sauvetage et secourisme, aux futurs sauveteurs aquatiques affectés à la sécurité et surveillance des baignades (plages, plans d'eau, piscines publiques). Le BNSSA est également une pré-requis pour devenir Maître nageur Sauveteur.



Formation BNSSA

Quelles sont les conditions pour suivre la formations :

- Être reconnue apte physiquement pour la pratique de la natation et du sauvetage,
- Avoir 17 ans le jour des épreuves ou être émanciper.
- Avoir suivi l'ensemble de la formations BNSSA
- Avoir le PSE 1 pour pouvoir se présenter aux épreuves de BNSSA (formation PSE 1 passer pendant la formation BNSSA)



Où et Comment se déroule la formation :

La formation se déroule sur une semaine intensive composée de 7 à 8 journées de formations PSE 1 et BNSSA. (8h – 18h30 tous les jours en générale), avec le passage des épreuves BNSSA en fin de stages, le 8ème ou 9ème journée de stage.

Nous proposons 3 lieux de Formation BNSSA:

- **Gouarec** (vacances de Février)
- **St Brieuc** (vacances de Noël)
- **Paimpol** (vacances de la Toussaint)

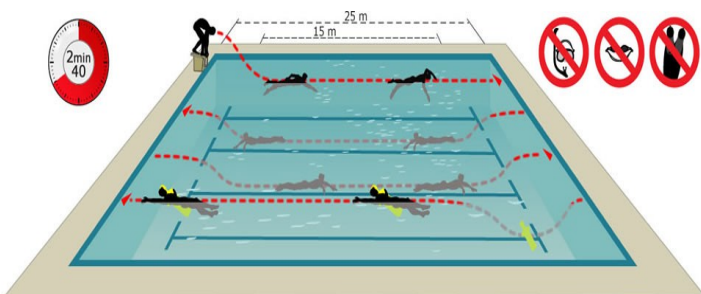
La validité du diplôme BNSSA :

Le diplôme de BNSSA est valable 5 ans (il faut alors faire une mise à jour des connaissances en repassant les épreuves pratiques du BNSSA). Pour la partie PSE 1 elle est soumise à une mise à jour annuelle de 7h (formation continue PSE 1)

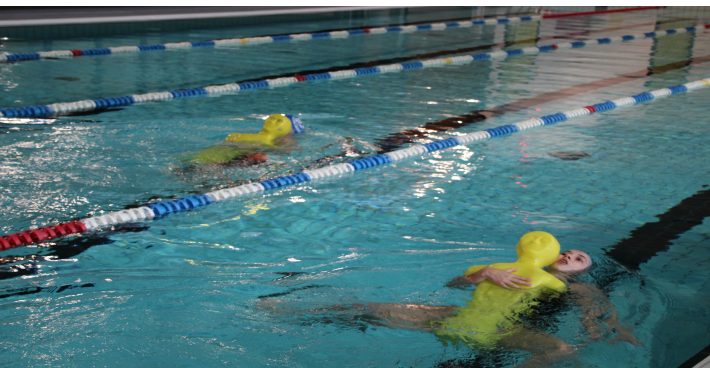
Nature et déroulement des épreuves du BNSSA

L'épreuve BNSSA est composée de 3 épreuves pratique et une épreuve théorique :

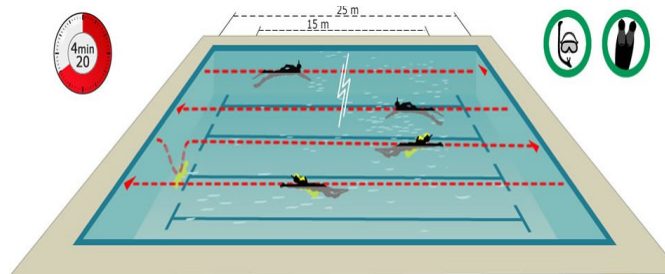
Épreuve 1 : 100m combinée



Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, 25 mètres nage libre en surface ; deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (apnée) ; une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau. Le candidat doit réaliser l'épreuve dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de : 2 minutes et 40 secondes incluses, lors de l'examen initial et de 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis. (cette épreuve est faite sans lunettes de piscine)



Épreuve 2 : Sauvetage avec palme masque et tuba de 250 m



Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ; le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin en profondeur. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ; le candidat remonte le mannequin et le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ; Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes incluses, dans les conditions prescrites ci-dessus.



Épreuve 3 : Assistance à personne en difficulté :

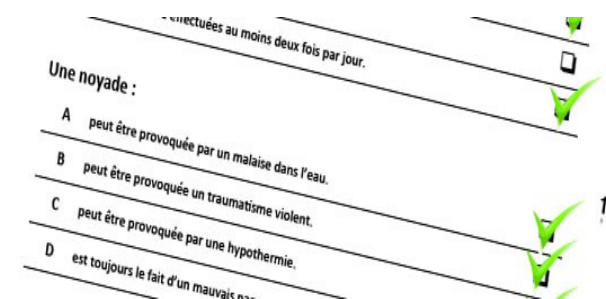
Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ; le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ; après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales.



Épreuve 4 : QCM :

Cela consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel, les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.



Association de loi 1901 à but non lucratif
Kreiz Breizh Sauvetage-Secourisme.

N°Déclaration : W292004033 SIRET : 817 580 277 00025
Cake.william@yahoo.com 06.95.84.02.44
www.kreizbreizh-sauvetage-secourisme.com